



LA MESURE COMPENSATOIRE DEMANDÉE PAR FO EST VALIDÉE POUR 2015 !

La précédente réunion de ce GT date du 20 octobre 2014 ([compte-rendu sur site FO](#)). FO a rappelé à l'administration que cette mesure compensatoire doit s'appliquer dès 2015, aux bénéficiaires d'agents déjà en retard, et qui n'ont jamais pu se présenter aux essais, faute de postes manquants.

Les quelques postes supplémentaires accordés par SDP en 2014 (en plus du Taux pro/pro 2014 : +3 Groupe 6, +1 HCA) seront remplacés et officialisés à partir de 2015 par la mesure compensatoire. La mesure compensatoire doit permettre de conserver un déroulement de carrière identique à l'actuel malgré la baisse des avancements issus du taux pro/pro, due à la baisse des effectifs.

En introduction à la réunion, FO a manifesté son mécontentement face au passage en force de la DGAC pour pousser à la création d'une CAO unique, que FO refuse ([déclaration liminaire sur site FO-DGAC](#)).

Les principaux éléments de cette mesure sont maintenus :

- Période de référence par groupe, issue des avancements 2011 à 2013.
- Calcul d'un **nombre d'avancements supplémentaires** ciblés vers les agents au-delà de la période de référence.

FO s'est battu contre l'administration, contre des règles de calculs mesquines, visant à toujours calculer les postes supplémentaires à la baisse (arrondis sur la partie entière uniquement ; coefficient diviseur de 5 demandé par FO, alors que l'administration voulait diviser par 6).

Ces avancements supplémentaires (issus de la mesure compensatoire) seront réservés aux agents qui sont au-delà de la période de référence, et ne pourront être attribués par les CAO que pour des essais en poche (sous réserve que cette décision ne modifie pas le classement suite à l'essai), par choix ou par stage.

Enfin, FO exige encore et toujours que les textes régissant la carrière des ouvriers d'État soient diffusés au Journal Officiel.

FO a été la seule Organisation Syndicale à faire des propositions concrètes sur ce dossier.

Notre travail régulier (données sur les effectifs et avancements tenues à jour) avec l'aide de nos représentants dans les CAO DGAC et Météo – France nous le permet.

Les autres OS sont encore à demander à l'administration des tableaux d'effectifs pour pouvoir travailler sur de tels dossiers...

Rejoignez le **SNPACM-FO dans notre lutte pour l'avenir des Ouvriers de la DGAC et de Météo-France.**

La délégation FO : Johan Blanchard (SNIA), Dominique Thomas (DSAC-SO), Jean-Christophe Mazin (BN, 06.23.11.06.77), Franck Dupont (BN, 06.06.66.65.06), Pierre Gaubert (BN, 06.82.97.39.63)

